

À l'intention des établissements des réseaux universitaires

194

Date de disponibilité des rapports de traitement pour la période des fêtes

La Régie vous avise que le rapport de traitement pour le remboursement de la rémunération des médecins résidents sera disponible le 5 janvier 2017 au lieu du 2 ou du 3 janvier 2017, selon le mode de transmission de votre établissement.

Le [calendrier](#) des dates limites de remboursement de la rémunération des médecins résidents pour l'année 2016-2017 est modifié en conséquence.

16 novembre 2016